



NOTE 2023/ 08 / N° 1 / GK

Paris, le 1<sup>er</sup> août 2023

Madame la Présidente,

Je me permets de vous solliciter, à nouveau, concernant la possibilité de mettre en place la gratuité des transports en commun en Île-de-France en faveur des personnels administratifs et techniques de la Police Nationale.

Dans le cadre du développement de la sécurité dans les transports en commun en Ile-de-France, vous avez octroyé la gratuité des transports pour les policiers franciliens de la petite couronne, les policiers parisiens bénéficiant déjà de cette mesure. Puis, vous avez étendu ce dispositif en accordant cette gratuité aux policiers de la grande couronne afin de faciliter leur circulation en Île-de-France et ainsi accélérer les interventions dans les transports. Cette facilité de circulation s'est progressivement mise en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

En outre, je tiens à vous préciser que les personnels scientifiques bénéficient déjà de cette carte de circulation, gratuitement, pour se rendre sur les scènes de crime en Ile-de-France.

Le SNIPAT salue votre décision qui va, bien évidemment, conforter la présence de personnels de Police en civil sur les réseaux Ile-de-France Mobilités, permettant ainsi aux usagers de voyager plus sereinement.

Cette mesure et ce volontarisme vont dans le bon sens mais ils ne prennent malheureusement pas en compte la totalité des personnels de la Police Nationale puisqu'ils ne concernent que les personnels actifs et scientifiques. En effet, notre Police est, comme vous le savez, plurielle. Elle comprend effectivement des personnels actifs mais des personnels administratifs et techniques qui sont également considérés comme des « Policiers », conformément à l'article 2 du code de déontologie, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En effet, le terme « Policier » désigne tous les personnels actifs de la Police Nationale, ainsi que les personnels exerçant dans un service de la Police Nationale ou dans un établissement public concourant à ses missions.

Ainsi, et au même titre que nos collègues actifs et scientifiques travaillant sur des missions opérationnelles mais également sur des missions de soutien, le SNIPAT sollicite l'égalité de traitement entre policiers, à savoir la gratuité dans les transports parisiens et franciliens pour tous les personnels de la Police Nationale, qu'ils soient actifs, administratifs, techniques ou scientifiques.

Cette facilité de circulation, étendue à ces personnels de soutien de la Police Nationale, serait une juste reconnaissance de leur travail au quotidien en faveur de la population et de l'institution policière.

En effet, les événements récents ont fortement mobilisé les actifs, les personnels techniques et scientifiques sur les différentes scènes d'émeutes et les mouvements sociaux. Quant aux personnels administratifs, ils sont régulièrement impactés dans la gestion quotidienne des commissariats et autres services de Police.

Des événements majeurs vont avoir lieu ces prochains mois, la coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques et paralympiques. La mobilisation de tous sera alors nécessaire et va concerner toute la Police dont les PATS.

Tous ces personnels de police méritent toute votre attention, Madame la Présidente, et je sais pouvoir compter sur vous et votre sens aigu de l'équité et à votre attachement à la « maison Police » dans sa globalité.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes respectueux hommages.

*Le Secrétaire Général*  
*Georges KNECHT*



**Destinataire :**

Madame Valérie PÉCRESSE  
Présidente,  
Conseil Régional d'Île-de-France  
2, rue Simon Veil  
93400 SAINT-OUEN

**Copies :**

Madame Valérie PÉCRESSE  
Présidente,  
Île-de-France Mobilités  
39-41, rue de Châteaudun  
75009 PARIS

Monsieur Gérald DARMANIN  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 PARIS

Monsieur Laurent NUÑEZ  
Préfet de Police  
1 rue bis rue de Lutèce  
75004 PARIS